Un accueil de l'enfance adapté aux besoins des familles

Plaidoyer en faveur du multi-accueil

Une production du service Etudes
et Action politique de la Ligue des familles

Juillet 2017

la ligue des familles
citoyenparent

Un accueil de l'enfance adapté aux besoins des familles

Résumé

Le Baromètre des parents de la Ligue des familles de 2016 fait un constat lourd : **22% de parents cessent leur activité professionnelle ou modifient leurs horaires de travail pour garder leur enfant**.

A l'heure où les parents se trouvent de plus en plus en difficulté pour concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale**, l'accueil de la petite enfance joue un rôle clé**. Entre accueil « classique » et « atypique » les parents sont de plus en plus en proie à devoir jongler pour trouver des solutions face à leurs réalités toujours plus complexes. A côté de cela, certains parents, pour diverses raisons, « jugent » qu'ils n'ont pas le droit ou ne se sentent pas légitimes à fréquenter des structures d'accueil de la petite enfance.

Face à ces réalités variées, **un constat : le secteur de l'accueil de la petite enfance doit se « moderniser »**. Si le secteur tend à se réformer, la Ligue des familles devra se montrer attentive à ce que **cette réforme réponde aux besoins réels des parents.** Dans une société où la flexibilité devient une norme et dans laquelle les parents jonglent entre de multiples difficultés (financières, horaires…), des services collectifs adaptés à leurs besoins doivent émerger. **Une piste que nous avons souhaité explorer et qui va dans ce sens est celle du multi-accueil**. Flexible et favorisant la mixité sociale et culturelle, ce type d'accueil semble avoir de beaux jours devant lui…si on lui en donne les moyens.

la ligue des familles
citoyenparent

Table des matières

Résumé **2**
Introduction **4**
Bref aperçu de l'accueil de la petite enfance **4**
Quelques chiffres 5
Les familles face à la précarité et au travail temporaire ou atypique **5**
L'accueil de la petite enfance : un espace pour lutter contre les inégalités **5**
Un défi pour l'accueil : répondre aux besoins des familles de manière flexible **6**
Les multiples atouts du multi-accueil **6**
Une concrétisation à la française du multi-accueil **7**
Une impulsion à la belge du multi-accueil **8**
Conclusion et recommandations **9**
Ce que la Ligue des familles recommande 9
Aux structures qui souhaitent proposer du multi-accueil 9
Aux pouvoirs publics 9

Introduction

Le Baromètre des parents de la Ligue des familles de 2016[1] fait un constat lourd : **22% de parents cessent leur activité professionnelle ou modifient leurs horaires de travail pour garder leur enfant**. Ils sont par ailleurs 41% à trouver qu'il est difficile de trouver une place d'accueil et 8% à ne même pas en avoir trouvé une.

De quoi nous interpeller à la Ligue des familles et nous encourager à **suivre de très près la réforme du secteur de l'accueil de la petite enfance** annoncée dans le contrat de gestion de l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) de 2013-2018.

L'ambition de cette réforme, décrite dans l'article 66 du contrat de gestion de l'ONE, consiste en **une évaluation de l'ensemble de la réglementation en vigueur** afin de proposer une réforme du secteur de l'accueil des enfants âgés de 0 à 3 ans. Bel engagement.

Cette évaluation vise de manière plus précise non seulement une **meilleure adéquation entre les besoins des enfants et des parents et les services existants mais aussi la pérennité et la qualité des services**.

Les thématiques sur lesquelles l'ONE se propose de travailler sont notamment l'accessibilité (financière, géographique, culturelle, inclusion et diversité des familles), la redéfinition et la simplification des types de milieux d'accueil, l'amélioration de la cohérence des règles de fonctionnement de ceux-ci en réponse aux besoins des enfants et des familles, l'amélioration des modes de financement ainsi que de la gestion et les modalités de subvention de l'accueil occasionnel, flexible et d'urgence.

A l'heure où les parents se trouvent de plus en plus en difficulté pour concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale**, l'accueil de la petite enfance joue un rôle clé**. **Entre accueil « classique » et « atypique » les parents sont de plus en plus en proie à devoir jongler pour trouver des solutions face à leurs réalités toujours plus complexes**. A côté de cela, certains parents, pour diverses raisons, « jugent » qu'ils n'ont pas le droit ou ne se sentent pas légitimes à fréquenter des structures d'accueil de la petite enfance.

Face à ces réalités variées, **un constat : le secteur de l'accueil de la petite enfance doit se « moderniser »**. Si le secteur tend à se réformer, la Ligue des familles devra se montrer attentive à ce que **cette réforme réponde aux besoins réels des parents.** Dans une société où la flexibilité devient une norme et dans laquelle les parents jonglent entre de multiples difficultés (financières, horaires…), des services collectifs adaptés à leurs besoins doivent émerger. **Une piste que nous avons souhaité explorer et qui va dans ce sens est celle du multi-accueil**. Voyons de plus près de quoi il s'agit…

Bref aperçu de l'accueil de la petite enfance

En Fédération Wallonie-Bruxelles, il existe différents types de milieux d'accueil collectifs :

- Crèche (0 à 36 mois)
- Maison communale d'accueil de l'enfance (0 à 6 ans)
- Prégardiennat (18 mois à 36 mois)
- Maison d'enfants (0 à 6 ans)
- Crèche parentale (0 à 36 mois avec un encadrement en partie professionnel et en partie parental)
- Haltes-accueil (accueil occasionnel de courte durée)

Il existe également trois types de structures d'accueil familial (0 à 6 ans) :

- Accueil conventionné (signature d'une convention et rattachement à une crèche ou à un service d'accueil d'enfant conventionné - SAEC).
- Accueil autonome
- Co-accueil

Ces structures se classent en deux catégories : celles qui sont autorisées et celles qui sont autorisées et agréées. Celles qui sont uniquement autorisées pratiquent une participation financière parentale (PFP)

[1] Le Baromètre des parents de la Ligue des familles. Edition 2016.

librement décidée par le Pouvoir Organisateur (PO). Pour les autres, l'ONE définit une PFP proportionnelle aux revenus des parents.

Tout milieu d'accueil organisant l'accueil d'enfants âgés de 0 à 6 ans doit avoir une autorisation de l'ONE. Pour être agrées et subventionnées, les structures doivent respecter différentes conditions imposées par l'ONE[2].

Il existe deux modalités d'accueil : l'accueil dit « classique » (avec des horaires d'ouverture entre 7h30 et 18h et une fréquentation régulière des enfants) et l'accueil dit « flexible » (avec des horaires décalés et une fréquentation ponctuelle ou d'urgence possible).

Quelques chiffres

En 2015[3], l'accueil subventionné par l'ONE est composé de **634 structures d'accueil collectif** (20.094 places) et **de 2.617 accueillantes** (10.370 places).

L'accueil non subventionné par l'ONE est représenté quant à lui par **414 Maisons d'Enfants** (7.837 places), **128 haltes-accueil** (1.661 places) et **771 accueillantes** (3.045 places).

Nous constatons que les structures subventionnées sont en nombre mais que malheureusement **les structures flexibles comme les haltes-accueil sont non seulement présentes en quantité faible mais en plus ne bénéficient pas de subventions de l'ONE**.

Les familles face à la précarité et au travail temporaire ou atypique

Selon l'enquête EU-SILC de 2016 portant sur les indicateurs de pauvreté en Belgique[4], **15,5 % de la population belge connait un risque de pauvreté sur base du revenu**. Ce chiffre grimpe à 41,4% pour les familles monoparentales, est de 11,9% pour les familles en couple avec un enfant, de 8,2% pour les familles en couple avec deux enfants et franchit 19,2% pour les familles en couple avec trois enfants.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, **le travail temporaire concerne 13,8% des travailleurs bruxellois et 10,1% des travailleurs wallons**. **Quant au travail atypique, il concerne 10,8% des travailleurs wallons et 10,5% des travailleurs bruxellois**[5]. Le travail atypique est celui qui s'effectue tôt, tard ou les week-ends. Les horaires atypiques sont la plupart du temps effectués à la demande de l'employeur et sont défavorables pour la vie privée du travailleur[6]. A noter que ce sont particulièrement les personnes se trouvant déjà en situation de pauvreté qui acceptent ces emplois « précaires » afin de gagner de l'argent.

L'accueil de la petite enfance : un espace pour lutter contre les inégalités

L'accueil de la petite enfance possède une triple fonction : économique (il offre l'opportunité aux parents de trouver ou de se maintenir en emploi), éducative (il offre à l'enfant de développer ses ressources et ses compétences) et sociale (il est vecteur de justice sociale et d'égalité des chances).

Si l'accueil de la petite enfance rempli bien ces trois fonctions en Fédération Wallonie-Bruxelles, force est de constater que **la dimension sociale prend de plus en plus d'importance et en devient même un outil de lutte contre la pauvreté**. C'est pourquoi, les défenseurs du secteur considèrent que l'accueil est un droit de chaque enfant à faire valoir. De plus, la **Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant datant du 20 novembre 1989**, ratifiée par la Belgique, stipule dans son article 18 que les Etats doivent accompagner

---

[2] http://www.one.be/index.php?id=2409

[3] http://www.one.be/uploads/tx_ttproducts/datasheet/05_RA_2015_ONE_en_chiffres_01.pdf

[4] http://statbel.fgov.be/fr/binaries/CP_SILC2016_fr_tcm326-283144.pdf

[5] *Enquête sur les forces de travail*. Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale, 2014-2015.

[6] *Rapport 2015*, Conseil Supérieur de l'Emploi.

les parents dans l'exercice de leurs responsabilités parentales et assurer la mise en place d'institutions, d'établissements et de services chargés de veiller au bien-être des enfants.

Malheureusement, pour de nombreux enfants, l'accès à une structure d'accueil est rempli d'obstacles. **Par manque de structures accessibles financièrement et géographiquement ou répondant à leurs besoins, de nombreuses familles s'en détournent.** Ce qui devait alors être perçu comme un service vecteur d'égalité des chances devient dès lors inaccessible à une série d'enfants, amplifiant ainsi les inégalités sociales.

Un défi pour l'accueil : répondre aux besoins des familles de manière flexible

Certes, un effort est déployé pour créer de nouvelles places d'accueil mais, malgré cela, **l'accueil tel qu'il existe actuellement ne répond pas à de nombreux besoins « atypiques » des parents**. L'ACRF, Femmes en Milieu Rural, dénonce le manque d'adaptation des formules d'accueil aux modes de vie actuels des familles[7]. Cette association déplore le fait que les structures d'accueil privilégient des demandes d'accueil régulières, plus rentables financièrement, au détriment de celles répondants aux besoins spécifiques de certains parents.

Une analyse réalisée par l'ACRF évoque un manque de cohérence entre les modalités d'accueil et la réalité des familles et souligne **les conséquences lourdes pour les familles** (pauvreté, exclusion du marché de l'emploi, inégalité de genre, inégalité des chances dès le plus jeune âge…).

Aujourd'hui, les demandes d'accueil en urgence trouvent presque uniquement leur place dans des haltes-accueil. Alors que leurs plus-values sont multiples (ancrage local, flexibilité dans la pratique, accompagnement des familles, proximité, solidarité et mise en valeur de la fonction sociale de l'accueil), celles-ci ne sont pas subventionnées par l'ONE et sont en nombre bien trop faible.

Le système de subventionnement actuel de l'ONE est quelque peu rigide et ne favorise pas la mise en place de structures plus novatrices proposant de l'accueil à temps partiel, d'urgence et atypique.

Pour favoriser un accueil accessible à tous, **il faut pouvoir réinterroger les pratiques et développer un accueil mixte classique et atypique au sein d'une même structure**. C'est le principe même du multi-accueil. Innovant, offrant de la souplesse et s'adaptant aux besoins, **ce type d'accueil offre une magnifique occasion d'allier diversité et universalité**. Parce que l'idée même du multi-accueil n'est pas de créer une ségrégation entre les familles d'une part ayant des besoins spécifiques et celles ayant des besoins de garde correspondant à l'offre classique d'autre part. Mais bien de **conjuguer les besoins de chacun et de permettre aux familles de se rencontrer pour favoriser l'égalité des chances.**

Les multi-accueils sont des lieux qui offrent dès lors différentes modalités d'accueil au sein d'un même lieu. Nous pouvons y rencontrer un accueil classique, un accueil occasionnel (type halte-accueil) ou encore un accueil d'urgence.

Les multiples atouts du multi-accueil

Le centre d'expertise et de ressources pour l'enfance (CERE)[8] en 2008 ainsi que le réseau des initiatives enfants, parents, professionnels (RIEPP) en 2013[9] ont fait le travail de **relever les atouts de l'accueil flexible**. Voici une compilation de ce qu'offre le multi-accueil :

- Une mixité sociale (au sein d'un même lieu sont accueillis des enfants réguliers et des enfants venant de manière ponctuelle, issus de différents horizons socioculturels).
- Une cohésion sociale (renforcement de la solidarité entre les familles).
- Un moyen de lutter contre la pénurie de places (une même place pouvant être occupée par plusieurs enfants).

---

[7] FOURNEAUX, J., *Accueil de la petite enfance : les enjeux sociaux d'une politique*. ACRF, 2011.

[8] MOTTINT, J., *Argumentaire en faveur du multi-accueil*. CERE, 2008.

[9] DUSART, A-F., *Des initiatives d'EAJE innovantes face aux défis actuels. Partie 2 : multi-accueil, multi-atouts*. RIEPP, 2013.

- Une possibilité d'un accueil optimal en tenant compte des réalités de vie (les besoins des familles sont variés et ceux-ci peuvent trouver une place dans un même lieu).
- Un renforcement de la qualité des pratique et des réflexions professionnelles (les professionnels sont investi d'une mission de répondre à la diversité des besoins des familles et travaillent dans un lieu offrant plein de nouveaux défis).
- Un dynamisme des professionnels (les professionnels sortent de la routine et remettent en question leurs pratiques, leur relation aux parents, aux enfants…).
- Une continuité de l'accueil (cet accueil permet de répondre à des demandes qui évoluent. Un même enfant peut être amené à fréquenter de manière occasionnelle un accueil puis tout d'un coup cet accueil peut devenir plus stable avec le temps sans pour autant devoir changer de structure et de repères).
- Une optimalisation de la qualité de l'accueil (en développant des pratiques innovantes répondant aux besoins des parents).
- Une stabilité pour les enfants et les professionnels (des enfants peuvent fréquenter des structures qui leur étaient jusque-là inaccessibles et les professionnels initialement issus du flexible peuvent y trouver davantage de stabilité).
- Une compréhension des familles et de leurs besoins.

Une concrétisation à la française du multi-accueil

La France a adopté, en août 2000, un décret[10] visant notamment à **supprimer la distinction entre les crèches et les haltes garderies**. Fin 2014, l'accueil collectif représentait en France 87% de l'offre d'accueil et **63,8% de cet accueil était du multi-accueil[11].**

Une recherche réalisée auprès de travailleurs du secteur de l'accueil de la petite enfance en 2006 dans le département du Rhône sur les effets de cette mesure a donné les résultats suivants[12] :

- Plus de la moitié des responsables de structures d'accueil trouvent que la qualité de l'accueil n'a pas diminuée voire même qu'elle a augmenté.
- Les personnes les plus négatives quant à l'évolution de la qualité de l'accueil sont les plus grandes et les plus anciennes structures.
- Pour les professionnels, un accompagnent spécifique de la structure est essentiel (plus la structure est ancienne plus les personnes répondent qu'elles ont besoin de soutien).
- Pour les répondants, le « turnover » n'est pas pointé comme un phénomène plus important qu'auparavant (pour eux, c'est une réalité du secteur et ils y sont habitués).
- Les professionnels se sentent en devoir d'accompagner les enfants dans ce qu'ils pourraient ressentir par rapport aux « va-et-vient » ainsi que par rapport à des moments plus étalés et longs qu'auparavant.
- Il a été renvoyé par les personnes interrogées que la réforme a supposé de réorganiser « l'espace-temps ». Un lieu spécifique dédié à l'accueil a été révélé comme indispensable ainsi qu'une limitation des heures d'arrivées et de départs dans le temps. Les professionnels évoquent la possibilité de prévoir trois périodes durant lesquelles les enfants ne seront pas accueillis et de définir un minimum de deux heures de présence pour chaque enfant.
- Les équipes disent que les changements de pratiques nécessitent des temps de réflexion en équipe.
- Pour les personnes interrogées, les relations aux parents sont inchangées voire meilleures. Les parents ont l'impression d'être plus écoutés. Les professionnels relayent qu'ils parlent plus facilement et se sentent plus impliqués dans le fonctionnement de l'équipe.
- Les personnes ayant répondu à l'enquête dénoncent un alourdissement du travail administratif.
- Pour les professionnels, une remise en question a été indispensable pour apprendre à plus et mieux communiquer avec les parents.
- Enfin, le personnel se dit plus fatigué qu'auparavant (il y a moins de période de « calme » sur la journée).

Pour résumer, la réforme du secteur en France a permis **d'améliorer la qualité de l'accueil et la relation avec les enfants et les parents mais aussi d'enrichir les pratiques**. Ce qui est pointé comme un élément indispensable, c'est la **nécessité de bénéficier d'un accompagnement et d'un soutien** (surtout pour les

[10] https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000218271&categorieLien=id

[11] BORDERIES, F., *L'offre d'accueil des enfants de moins de 3 ans en 2014*. Etudes et résultat n°966. Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques, 2016.

[12] THOLLON-BEHAR, M-P., *De la crèche à l'établissement multi-accueil : une évaluation des changements*. Spirale, 2008/4 n°48.

anciennes et grandes structures qui semblent avoir plus de difficultés à organiser l'accueil flexible). A côté de cela, il faut également préciser qu'une **attention toute particulière doit être accordée aux professionnels pour lesquels la charge administrative et la fatigue semblent avoir augmenté depuis la réforme**.

Une impulsion à la belge du multi-accueil

L'asbl Badje[13]accompagne depuis 2014 plusieurs structures d'accueil subventionnées par l'ONE désireuses d'optimaliser leur capacité d'accueil et de s'ouvrir aux enfants en situation de pauvreté[14]. L'objectif est de lutter contre les inégalités d'accès à l'offre des milieux d'accueil de la petite enfance en développant de nouvelles pratiques d'accueil à destination des publics en situation de pauvreté. Il s'agit également d'outiller les professionnels face aux évolutions des familles et de leurs besoins en accueil. A plus long terme, cet accompagnement vise à favoriser l'efficience des structures d'accueil, une plus grande mixité des publics ainsi qu'une plus grande souplesse dans les pratiques et du cadre d'accueil.

Pour ce faire, l'asbl Badje guide de manière individualisée et collective les structures qui le souhaitent vers une réflexion sur leurs représentations ainsi que sur de nouvelles pratiques d'accueil.

Le projet a permis jusqu'à présent à 17 milieux d'accueil d'adapter leurs pratiques et d'accueillir 42 enfants qui en étaient jusqu'alors exclus.

Une première évaluation réalisée en 2016 auprès des professionnels accompagnés dans ce cadre a permis de dégager certains constats :

- L'accompagnement a permis au personnel de se sentir valorisé, de s'exprimer et de faire part du fonctionnement de sa structure et de difficultés rencontrées. Il a également offert un espace de réflexion sur les ressources internes déjà présentes ou encore à développer et les dysfonctionnements internes ainsi que la recherche de solutions.
- Les impacts positifs partagés par les professionnels sont le développement de leur sentiment de contribuer à améliorer le bien-être des enfants accueillis, la création d'un lien avec les enfants, l'amélioration du développement de l'enfant, l'amélioration de la relation de confiance avec les familles, la sensation de soulager les parents qui cherchent une solution de garde atypique, la réflexion sur les pratiques pour favoriser l'accessibilité, la naissance d'une cohésion d'équipe, la création de partenariats, l'amélioration de la communication en interne et l'instauration d'un climat de confiance et de bienveillance.
- Les impératifs qui sont ressortis de l'évaluation sont que le projet doit être porté par les équipes ainsi que le pouvoir organisateur, qu'il faut favoriser la formation continue et les supervisons, qu'il est essentiel de créer des partenariats, de simplifier les procédures administratives au niveau des inscriptions, d'adapter les prix et d'intégrer les parents au processus.

Cette première évaluation de l'accompagnement réalisé par l'asbl Badje illustre les nombreux bénéfices d'un tel projet. Avant l'été 2018, une nouvelle évaluation verra le jour et présentera les impacts positifs de ce projet sur les milieux d'accueil participants et sur les conditions de vie des enfants accueillis après un peu plus de 3 ans de mise en place. De nombreux parents d'enfants accueillis dans le cadre de cette initiative témoignent déjà du fait que cet accueil leur a permis, entre autres, de régulariser leurs papiers, de trouver un emploi, d'avoir accès à un logement, de poursuivre une formation, d'assurer une présence auprès de leur enfant malade…

L'objectif que s'est fixé l'asbl Badje, mais qui dépendra fortement de la volonté politique en la matière, est de poursuivre ce projet bien au-delà de 2018 et de le généraliser à l'ensemble des structures subventionnées par l'ONE.

De son côté, l'asbl RIEPP[15] a lancé depuis 2016 des sensibilisations aux questions et enjeux du multi-accueil ainsi qu'une formation pour les milieux d'accueil qui pratiquent déjà ce type d'accueil. L'objectif est avant tout de répondre aux questions pratiques, d'ordre pédagogique, organisationnel et lié à la mise en œuvre concrète.

---

[13] L'asbl Bruxelles Accueil et Développement pour la Jeunesse et l'Enfance (BADJE) est une fédération pluraliste bruxelloise active dans le secteur de l'accueil des enfants et des jeunes.

[14] http://www.badje.be/pdf/divers/RA_BMA_2016.pdf

[15] Réseau des Initiatives Enfants, Parents, Professionnels

Dans ce cadre, cette asbl a pu dégager le constat que les milieux d'accueil qui pratiquent en Belgique insistent sur le fait que le multi-accueil doit garantir la qualité, la continuité, le sentiment d'appartenance, la valorisation de la diversité, l'implication des familles et la communication avec celles-ci. **Pour les structures que l'asbl a accompagnées, il est essentiel d'aménager du temps et des espaces de vie pour assurer la continuité de l'accueil quand les situations et les besoins des familles changent.**

Conclusion et recommandations

Nous l'avons vu dans cette analyse, **les bénéfices de l'accueil de la petite enfance sont riches.** Cet accueil permet non seulement aux parents de s'intégrer sur le marché de l'emploi mais également à l'enfant de se développer et aux inégalités sociale de se décreuser.

Si l'accueil est un droit, et c'est ce que nous défendons, les **pouvoirs publics doivent soutenir le développement de structures qui permettent à ce droit d'être effectif**. **Toutes les familles doivent pouvoir se sentir libres de recourir ou non à un accueil si elles en ressentent le besoin, sans aucune discrimination**.

Les familles « excluent » à ce jour de ce secteur sont nombreuses. Nous pensons que c'est aux structures de s'adapter aux besoins des familles et non pas l'inverse comme c'est malheureusement le cas actuellement.

Pour ce faire, une volonté politique doit voir le jour. **Ce sont aux pouvoirs publics de prendre leurs responsabilités et de pallier aux difficultés rencontrées par les structures désireuses de proposer du multi-accueil.**

Ce que la Ligue des familles recommande

Aux structures qui souhaitent proposer du multi-accueil

- De s'ouvrir à de nouvelles pratiques et à un accompagnement sur les spécificités du multi-accueil (un soutien de manière structurel est un indispensable et le partage des pratiques est un moteur du changement).
- D'impliquer les parents et de participer à créer un sentiment de solidarité entre eux (ces derniers doivent « jouer le jeu » pour que ce type d'accueil fonctionne).
- De favoriser l'ancrage local et d'œuvrer à connaître les réalités des parents et les besoins locaux[16] (en participant à des coordinations locales notamment ou en créant des partenariats locaux)[17].
- De former les équipes à la diversité, à la pauvreté, au dialogue avec les parents et à la spécificité de l'accompagnement des enfants accueillis de manière irrégulière.
- De favoriser des temps de réflexion en équipe.
- D'intégrer le multi-accueil dans leur projet pédagogique.

Aux pouvoirs publics

- De renforcer les équipes et de subsidier des emplois supplémentaires (le passage d'une structure « classique » à une structure « multi-accueil » augmente la charge administrative, les temps de réflexion nécessaires en équipe et le temps d'accueil).
- D'assouplir les normes tout en assurant une qualité égale (si certains critères sont incontournables, d'autres peuvent certainement être assouplis).
- De simplifier les modes de financement qui se basent actuellement sur des critères de présence (ce qui est un obstacle à la souplesse pour les structures).
- De stimuler les structures subventionnées à développer des projets de multi-accueil.
- De favoriser la simplification administrative (pour permettre au personnel de se libérer du temps de travail pour autre chose).

[16] DUBOIS, A., *Pourquoi l'offre d'accueil de la petite enfance reste-t-elle insuffisante ?* CERE, 2016.
[17] HOSDEY-RADOUX, A., *L'accueil de la petite enfance dans les communes.* Ligue des familles, 2017.

- De subventionner l'accompagnement des structures souhaitant s'ouvrir au multi-accueil et la formation continue des professionnels.
- De mettre en place des campagnes visant à sensibiliser les familles qui s'auto-excluent du secteur de l'accueil de la petite enfance et à déconstruire certaines représentation qu'elles peuvent se faire de l'accueil.

Juillet 2017

Amélie Hosdey-Radoux
a.hosdeyradoux@liguedesfamilles.be
sous la direction de Delphine Chabbert